

## SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ANFA

S.A., 23 mars 1925 p. 99 ans.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ANFA  
S.A. marocaine au capital de 5,6 MF.  
Siège social : Casablanca, 187, av. du Général-Drude  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 589*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans

LAMB (Cornelius), 20, r. de la Douane, Casablanca ;  
LAMB (Frédéric), à Oakdale Altrincham, Cheshire (Angleterre) ;  
LAMB (Edgar), 20, r. de la Douane, Casablanca ;  
WORTHINGTON (William), 86, r. Bugeaud, Casablanca.

COMMISSAIRES AUX COMPTES  
LE MASNE (Lucien), r. d'Artois, Casablanca ;  
MILLER (Arthur), 187, av. du Général-Drude, Casablanca.

Objet. — L'achat, la vente, l'échange, la location, la mise en valeur, l'exploitation, directe ou indirecte, de ts biens immob., la particip. à des ops de même nature, ainsi que ttes ops financières, commerc., agric., mobilières ou immob. se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social. — 5,6 MF en 5.600 act. de 1.000 fr. entièrement libérées.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % aux act. Ttf, l'A.G., sur la proposition du conseil, a le droit de décider le prélèvement, sur la portion revenant aux act., de sommes destinées à des amort. suppl., ou être portées à un fds de rés. extr.

---